



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION GÉOMÈTRES-EXPERTS

PRÉAMBULE – CHAMP D'APPLICATION

Les dispositions de l'article 56 du décret du 31 mai 1996 portant règlement de la profession et code des devoirs professionnels, modifié par le décret n° 2014-38 du 16 janvier 2014, confient à l'Ordre des Géomètres-Experts (ci-après l'« **OGE** ») une mission de service public consistant en la tenue du registre de l'ensemble des actes fonciers réalisé par ses membres.

Depuis 2010, la mission de service public consistant en la tenue de ce registre a été déléguée à la SAS GÉOFONCIER (ci-après dénommée la « **Société** » ou « **SAS GÉOFONCIER** »).

Le portail de cartographie GÉOFONCIER grand public et expert (ci-après désigné le « **Portail** ») est porté par l'OGE et tenu par la SAS GÉOFONCIER. Il se présente comme le guichet unique de l'information géographique foncière en France. Le Portail permet notamment de consulter la base de données de l'ensemble des interventions foncières effectuées par les géomètres-experts depuis 1997 (ci-après le « **Registre des Actes Fonciers** »).

En sus de l'accès au Registre des Actes Fonciers qui se matérialise par l'accès à services obligatoires (ci-après le ou les « **Service(s) Obligatoire(s)** »), la SAS GÉOFONCIER propose par le biais de son Portail, des services additionnels mis à libre disposition des géomètres-experts (ci-après le ou les « **GE** ») sans coût supplémentaire (ci-après le ou les « **Service(s) Intégré(s)** ») ainsi que des services additionnels et optionnels payants (ci-après le ou les « **Service(s) Commercial(aux) Optionnel(s)** »).

L'ensemble des frais de fonctionnement du Portail et des différents services intégrés qui y sont rattachés sont financés respectivement par les contributions de l'OGE, les contributions des GE ainsi que par les commandes des professionnels.

Le présent document présente les conditions générales d'utilisation du Portail (ci-après les « **Conditions Générales d'Utilisation** » ou « **CGU** ») et les conditions générales de vente (ci-après les « **Conditions Générales de Vente** » ou « **CGV** »), ces dernières comprenant (i) les Conditions applicables à l'accès au Registre des Actes Fonciers (ci-après les « **Conditions d'Accès au Registre des Actes Fonciers** ») et les Conditions applicables à l'accès aux services commerciaux optionnels proposés par la SAS GÉOFONCIER (ci-après les « **Conditions d'Accès aux Services Commerciaux Optionnels** »). Les CGU et les CGV forment ensemble les conditions générales d'utilisation et de vente (ci-après dénommées les « **Conditions Générales** ») et décrivent les termes et conditions applicables à l'accès et à l'utilisation du Portail accessible depuis le site internet www.geofoncier.fr / accès Géofoncier EXPERT ou l'application mobile disponible sur google play, gérés par la SAS GÉOFONCIER via un accès réservé à tout GE et à tout collaborateur du GE (ci-après le ou les « **Collaborateur(s)** ») qui peuvent créer un espace dédié. Les GE et

leurs Collaborateurs sont ensemble désignés ci-après indifféremment le ou les « **Utilisateur(s)** ».

L'accès au Portail et son utilisation sont subordonnés, notamment, au respect des présentes Conditions Générales. Tout Utilisateur souhaitant accéder au Portail doit avoir pris connaissance préalablement des Conditions Générales, les avoir acceptées et s'être engagé à les respecter sans réserve. La SAS GÉOFONCIER se réserve le droit d'apporter aux Conditions Générales toutes les modifications qu'elle jugera nécessaires et utiles.

Par ailleurs, les GE s'engagent à transmettre et à faire respecter les présentes Conditions Générales par leurs collaborateurs qui utiliseraient le Portail.

Pour la bonne compréhension des Conditions Générales, les abréviations et termes suivants auront les significations précisées ci-dessous :

ADS : Autorisations des droits du sol

API : Application interface Programmation

BASIAS : Base de données des anciens sites industriels et activités de services

BASOL : Base de données des sols pollués

CNIL : Comité Nationale de l'Informatique et des Libertés

Collaborateur : collaborateur du GE qui dispose d'un accès personnalisé et nominatif au Portail

DVF : Demande de Valeurs Foncières

DMPC : Document Modificatif Parcellaire Cadastral

E-DA : Plateforme d'échanges électroniques des documents d'arpentage

ERP : Etat des risques et pollutions

GE : Géomètre-expert

GPU : Géoportail de l'Urbanisme

IGN : Institut Géographique National

ICPE : Installations classées pour la protection de l'environnement

NRU : note de renseignement d'urbanisme

OGE : Ordre des Géomètres-Experts

PEB : Plan d'exposition au bruit



GÉOFONCIER

Plateforme Alsace-Moselle : plateforme spécifique à l'Alsace - Moselle sur l'ensemble des 3 départements (Bas Rhin, Haut Rhin et Moselle).

PPR : Plan de Prévention des Risques ICPE, PEB, radon... ;

RFU : Référentiel Foncier Unifié

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

RNIC : Registre National d'Immatriculation des Copropriétés

SPDC : Serveur Professionnel des Données Cadastres

Utilisateur : tout GE ou Collaborateur du GE qui dispose d'un accès personnalisé et nominatif au Portail

ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

I. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

A. Conditions d'Accès aux Services Obligatoires (Registre des Actes Fonciers) et aux Services Intégrés

ARTICLE 1 – LES OBLIGATIONS DES UTILISATEURS

1. La contribution obligatoire des GE

Dans le cadre de l'exercice de sa profession réglementée, les GE inscrits au tableau de l'OGE participent individuellement au financement du Portail par le biais d'une contribution annuelle (ci-après la « **Contribution** » ou la « **Redevance** »).

Son montant est défini annuellement par le Président de la SAS GÉOFONCIER après consultation de son Comité de Contrôle.

Grâce à cette Contribution, les GE et leurs Collaborateurs ont un libre accès aux Services Obligatoires proposés par la SAS GÉOFONCIER sur le Portail en vertu de la délégation de la mission de service public décrite au sein du Préambule.

Ils ont également accès aux plateformes E-DA et ALSACE-MOSELLE. Les services offerts par les plateformes E-DA et ALSACE-MOSELLE font l'objet d'un paiement d'un tarif additionnel non couvert par la Contribution.

Ils ont également accès à des Services Intégrés et des Services Commerciaux Optionnels.

La facture correspondant au montant de la Contribution est disponible chaque début février et mise à disposition par le biais du téléchargement sur le Portail, depuis le compte du GE au sein de l'espace « mes factures ».

Le GE dispose d'un délai de 30 jours pour s'acquitter de la facture de la Redevance.

Le paiement de la facture peut s'effectuer selon les modalités suivantes : par le biais d'un chèque, d'un virement ou d'un paiement par carte bancaire.

En cas de défaut de paiement à la date de règlement fixée, le montant de la facture sera immédiatement exigible.

Conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce, tout retard de paiement entraînera de plein droit et sans formalité l'application de pénalités calculées par application au montant hors taxes de la facture impayée du taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage.

Conformément à l'article D.441-5 du Code de commerce, en sus des indemnités de retard, toute somme non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, la SAS GÉOFONCIER aura la possibilité de demander une indemnisation complémentaire sur justification.

2. Les obligations de recensement et d'enregistrement

Conformément à l'article 56 du décret n°96-478 du 31 mai 1996, le GE doit enregistrer l'ensemble des références et documents liés aux travaux exécutés dans la base de données GÉOFONCIER (ci-après la « **Base de données** ») via le Portail.

A cet égard, les Utilisateurs utilisent les Services Obligatoires décrits ci-dessous au sein de l'Article 2 des présentes Conditions Générales.

Le GE est responsable des dossiers et documents dont il est l'auteur et qui sont enregistrés dans la Base de données via le Portail ainsi que des dossiers et documents enregistrés par ses Collaborateurs disposant ou non d'un accès personnalisé et nominatif au Portail.

ARTICLE 2 – LES SERVICES OBLIGATOIRES (REGISTRE DES ACTES FONCIERS)

Afin de se conformer à ses obligations professionnelles édictées notamment par le Règlement Intérieur de l'OGE, le GE a nécessairement accès aux Services Obligatoires suivants :

- **Accès à mes Dossiers :** État complet de l'ensemble des dossiers visibles et lisibles du cabinet du GE. L'onglet « Mes dossiers » permet au GE de consulter, déclarer, et verser des dossiers. Ces dossiers peuvent également être des dossiers de reprises d'archives anciennes d'autres cabinets. Les dossiers peuvent



être en statut : achevés, annulés commandés, devis, en production, projets, indéterminés.

- **Interventions Géomètres-Experts et RFU** : Le GE et le Collaborateur peuvent accéder à la localisation des opérations foncières réalisées par les GE et identifier le GE qui est intervenu. Le GE et le Collaborateur pourront également visualiser par le RFU la figuration des limites de propriétés bornées qui précise la position des bornes implantées et le nom du GE auteur de l'opération.
- **Lisibilité des travaux du GE au grand public.**
- **Accès à la plateforme E-DA** : Passerelle permettant au GE et au Collaborateur de simplifier les échanges entre les GE et les services du cadastre.
- **Accès à la plateforme ALSACE-MOSELLE** : Passerelle permettant au GE et au Collaborateur de découvrir la plateforme spécifique Alsace - Moselle sur l'ensemble des 3 départements (Bas Rhin, Haut Rhin et Moselle).
-

ARTICLE 3 – LES SERVICES INTÉGRÉS

Des Services Intégrés sont proposés aux Utilisateurs.

La liste non exhaustive des Services Intégrés est présentée ci-après, cette liste étant susceptible d'être modifiée à tout moment à la discrétion de la SAS GÉOFONCIER.

Documents cadastraux : De très nombreux DMPC sont localisés à la parcelle et consultables en ligne. L'Utilisateur a l'information de son numéro, son statut, sa date, son auteur et il pourra le télécharger s'il a été dématérialisé.

Accès au Portail Cartographique : Accès à un catalogue de données cartographiques issues de l'open data en lien avec les données foncières et réglementaires sont disponibles.

Fiche parcelle : Fonctionnalité qui permet d'accéder automatiquement à un certain nombre d'informations croisées à l'échelle de la parcelle.

Service DVF Expert : Permet de disposer d'outils de recherches multicritères pour l'exploration des demandes de valeurs foncières (DVF) au moyen de filtres complétés par affichage cartographique.

Accès SPDC : Accès au serveur professionnel des données cadastrales, accès sécurisé et réservé exclusivement aux GE et notaires. Ce module fonctionne sous le contrôle de la DGFiP. La SAS GÉOFONCIER ne peut être tenue responsable des indisponibilités du fonctionnement dans le service TABELIO défini ci-après.

Service GÉO DELIM : Ce service s'adresse aux collectivités locales et territoriales ainsi que les gestionnaires d'infrastructures, qui peuvent ainsi rédiger et diffuser très simplement des arrêtés d'alignement de

la voirie publique et arrêtés de délimitation, en étroite collaboration avec les GE. Ce service est supporté financièrement par l'OGE.

Le transfert d'archives : Cette solution propose deux types de transfert d'archives (transfert d'archives total et transfert d'archives partiel). La transmission d'un acte foncier permet au GE de demander à un confrère une archive. Le GE demandeur doit créer un dossier et choisir l'onglet « transmission d'actes fonciers entre géomètres-experts ».

Mes documents partagés : Ce service facilite l'accès, la géolocalisation et le téléchargement des documents fonciers produits par les GE aux besoins des professionnels. Un accès simple, sous réserve de l'autorisation exclusive du GE permet de simplifier le partage des documents qu'il verse sur le Portail.

TABELIO : GÉOFONCIER met à disposition gratuitement à destination des GE un dossier partiel comprenant les thématiques suivantes :

- Situation cadastrale
- Historique foncier - Modèle M1
- Propriétaire des parcelles
- Propriétaires des parcelles voisines
- Extrait cadastral
- Photographies aériennes
- Interventions des GE
- DMPC et Filiations

B - Conditions d'Accès aux Services Commerciaux Optionnels de GÉOFONCIER

ARTICLE 4 – LES SERVICES COMMERCIAUX OPTIONNELS GÉOFONCIER

Des Services Commerciaux Optionnels sont proposés aux Utilisateurs par la SAS GÉOFONCIER.

Ces Services Commerciaux Optionnels font l'objet d'une tarification spécifique décrite ci-après au sein de l'Article 5 des présentes Conditions Générales à laquelle s'ajoute le montant de la Contribution (Article 1 des Conditions Générales).

La liste des Services Commerciaux Optionnels est présentée ci-dessous. Cette liste est non exhaustive et susceptible d'être adaptée.

(i) Le rapport complet TABELIO

Ce service permet de générer de façon automatisée les rapports multi-parcellaires. TABELIO permet de constituer un rapport automatisé et personnalisé. Ce module est interactif avec le SPDC, réservé aux notaires et aux GE.

Les utilisateurs du Service TABELIO pourront ainsi éditer, jusqu'à 20 parcelles contiguës à la parcelle initiale, les éléments relatifs suivants :



- Au cadastre ;
- Aux propriétaires (parcelles détenues sur la commune par les propriétaires sélectionnées, BODACC, gels des avoirs...). Cet onglet est accessible aux notaires et aux GE par le SPDC ;
- A l'urbanisme (rapport d'urbanisme du GPU, ADS, NRU pour les communes qui l'ont automatisée) ;
- Aux risques : Géorisques, ERP, BASIAS, BASOL, ICPE, PEB, radon... ;
- À l'environnement : recul du trait de côte, espaces protégés (ZNIEFF, NATURA 2000) ;
- À l'historique du parcellaire cadastral : document d'arpentage, filiation des parcelles ;
- À l'historique des interventions foncières des GE ;
- Aux copropriétés ;
- Aux valeurs des ventes (DVF).

(ii) La signature électronique via la SAS GÉOFONCIER :

Le GE souhaitant bénéficier du service de signature électronique devra impérativement disposer d'une certification de niveau 3. Pour l'obtenir, il lui suffira de prendre rendez-vous avec le secrétariat de son Conseil Régional qui attribuera en présentiel la certification.

Cette procédure est gratuite et certifie de l'authenticité du signataire.

La signature électronique sur le Portail est une solution simple et efficace pour faire signer les documents fonciers. Ce service est facultatif et payant. Les documents proposés à la signature sont les suivants :

- Procès-verbal (ci-après le « PV ») et Plan de bornage,
- Plans fonciers,
- PV de carence,
- PV de rétablissement de limites,
- PV de délimitation 3P,
- PV de délimitation du domaine public ferroviaire,
- Documents d'arpentage : Chemise verte, Extrait de plans, Plans de division,
- État descriptif de division (en volumes),
- Modificatif d'État Descriptif,
- PV d'Implantation,
- PV de réception maîtrise d'œuvre, et
- Devis et documents commerciaux.

(iii) Les services additionnels accessibles via les plateformes E-DA et Alsace-Moselle

L'accès aux plateformes E-DA et Alsace-Moselle est garanti par la SAS GÉOFONCIER en vertu de la Contribution.

Les services offerts par ces plateformes font l'objet d'une tarification spéciale additionnelle dont les modalités sont prévues à l'Article 5 ci-dessous.

(iv) Les services – Etats hypothécaires

Ce service permet aux Clients de commander directement via le Portail Géofoncier les États Hypothécaires relatifs à un bien immobilier ou une personne.

Les documents délivrés proviennent exclusivement des services de la publicité foncière de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

La commande et la réception des documents s'effectuent de manière entièrement dématérialisée, dans un environnement sécurisé et conforme aux obligations réglementaires.

Les États Hypothécaires transmis sont des reproductions fidèles des informations officielles émises par la DGFIP.

GÉOFONCIER n'en modifie ni le contenu ni la présentation et ne saurait être tenue responsable d'éventuelles erreurs ou omissions provenant des sources administratives.

Chaque commande d'état hypothécaire entraîne au préalable le prélèvement automatique du montant correspondant au solde de crédits disponibles sur le compte de l'Utilisateur.

L'abondement de crédits de service, peut être effectué directement depuis le Portail GÉOFONCIER, par carte bancaire ou tout autre moyen de paiement accepté par la Société (virement).

Le prix du service est calculé selon une formule tenant compte du nombre d'immeubles et/ou de personnes consultées sur la même commune.

Ces tarifs s'entendent hors taxes et par demande d'état hypothécaire. Le tarif applicable est celui en vigueur au moment de la commande, tel qu'indiqué sur le Portail GÉOFONCIER.

Le taux de TVA sera adapté à la réglementation en vigueur.

GÉOFONCIER se réserve la possibilité d'adapter sa grille tarifaire à tout moment, sous réserve d'une information préalable communiquée sur le Portail à ses clients

Nos services ne sont pas disponibles sur le régime d'Alsace Moselle (Bas Rhin, Haut Rhin) ainsi que sur le département de Mayotte qui sont couverts par le livre foncier.

(v) Le service Géoselect

Le service **Géoselect** est un outil numérique permettant l'identification rapide et précise de parcelles présentant un potentiel foncier, notamment les dents creuses et les fonds de jardin exploitables.



GÉOFONCIER

Il propose une cartographie interactive et personnalisable grâce à un système de filtres avancés, facilitant ainsi l'analyse foncière sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones peu connues.

Le service Géoselect est exclusivement destiné aux géomètres experts dans le cadre de leurs missions d'aménagement, de division parcellaire ou de valorisation de foncier pour le compte de tiers.

L'utilisation du service Géoselect permet :

- Un gain de temps significatif dans les recherches de fonciers exploitables ;
- Une meilleure qualification des opportunités foncières pour les études préalables ;
- Le développement de nouvelles missions auprès de la clientèle ;
- Le renforcement de l'expertise du géomètre-expert en tant que conseil en valorisation foncière.

L'accès au service est soumis à une souscription préalable d'un bon de commande. Son prix est fixe et comprendra une à plusieurs régions administratives.

La tarification sera précisée directement depuis l'interface prévu à cet effet.

Le service Géoselect fournit des données à titre indicatif.

Il appartient au géomètre-expert d'en vérifier la pertinence et la conformité avec les règles d'urbanisme en vigueur.

ARTICLE 5 - TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT APPLICABLES AUX SERVICES COMMERCIAUX OPTIONNELS

Les tarifs applicables aux Services Commerciaux Optionnels sont précisés au sein du Portail sur la page de chaque Service Commercial Optionnel et seront rappelés lors du passage de commande du Service Commercial Optionnel par le GE.

Les tarifs applicables aux Services Commerciaux Optionnels sont susceptibles d'évoluer.

En tout état de cause, les prix s'entendent nets et hors taxes, tous droits et taxes en sus étant à la charge du GE.

Le GE souhaitant utiliser un Service Commercial Optionnel devra au préalable approvisionner son compte de crédits de service.

La demande d'achat de crédits de service pourra s'effectuer au moyen d'un paiement par carte bancaire ou par virement selon les modalités suivantes : **1 crédit de service = 1 euro**.

Le paiement de crédits de services hors carte bancaire se fera depuis l'interface « mon compte » et « mes crédits » et le GE devra suivre

l'interface « achat de crédits de services ». Le paiement sera réalisé par carte bancaire ou par virement du GE au bénéfice de la SAS GÉOFONCIER via le service commercial de cette dernière.

Les factures des Services Commerciaux Optionnels sont accessibles 72 heures après la réalisation du paiement depuis l'interface du Portail : « mon compte, mes crédits ».

II. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

ARTICLE 6 – CRÉATION ET GESTION DE COMPTE

Afin d'accéder aux différents services proposés par la SAS GÉOFONCIER via le Portail, chaque Utilisateur doit bénéficier d'un accès personnalisé.

A ce titre, la SAS GÉOFONCIER s'occupe de la création du compte du GE dès lors que ce dernier est inscrit au tableau de l'OGE et qu'il bénéficie d'un numéro attribué par ses pairs.

La SAS GÉOFONCIER envoie au GE un email contenant la procédure de première connexion à l'adresse normalisée du GE (prenom.nom@geometre-expert.fr).

Pour bénéficier d'un compte, le GE devra obligatoirement être inscrit au Tableau de l'OGE.

Le GE paramètre, gère, autorise et contrôle les accès de ses Collaborateurs au Portail.

L'Utilisateur renseigne son nom, prénom, son adresse mail professionnelle et génère le mot de passe correspondant. Lors du paiement de la Contribution par le GE et/ ou de la création du compte du GE ou du Collaborateur, ces derniers reconnaissent avoir pris connaissance et accepté les termes des Conditions Générales. Celles-ci sont consultables à tout moment directement sur l'espace personnel dédié de l'Utilisateur.

L'Utilisateur s'identifie grâce à son identifiant et au mot de passe choisi. En cas d'oubli de son mot de passe, l'Utilisateur a la possibilité d'utiliser la fonctionnalité « mot de passe oublié ? ». L'Utilisateur peut ainsi réinitialiser son mot de passe en renseignant l'adresse électronique associée au compte.

Un courriel comportant un code de vérification lui permettant de créer un nouveau mot de passe lui sera envoyé. Ce code expire après un délai de [XXX]. L'Utilisateur peut modifier son mot de passe dans l'onglet « XXX » sur le Portail.

ARTICLE 7 – OBLIGATIONS DE LA SAS GÉOFONCIER

La SAS GÉOFONCIER est chargée de la création, gestion et suppression des comptes des Utilisateurs. La SAS GÉOFONCIER est responsable du respect des règles de gestion des comptes et doit



notamment s'assurer que l'Utilisateur est bien habilité à avoir un compte.

La SAS GÉOFONCIER s'engage à fournir le Portail et ses services conformément aux présentes Conditions Générales.

ARTICLE 8 – OBLIGATIONS DES UTILISATEURS

L'Utilisateur est responsable de la bonne utilisation des éléments techniques de connexion (identifiant et mot de passe) qui sont fournis par la SAS GÉOFONCIER pour permettre l'accès au Portail.

Les mots de passe et identifiants sont personnels et ne peuvent être divulgués. A ce titre, le GE est seul responsable de leur utilisation et de la préservation de leur sécurité et confidentialité y compris pour les comptes Collaborateurs supplémentaires. Toute tentative de substitution de mot de passe ou d'identifiant d'un autre Utilisateur est strictement interdite. La SAS GÉOFONCIER ne saurait être tenue responsable d'un accès par un tiers, à la suite d'une usurpation du mot de passe et/ ou de l'identifiant de l'Utilisateur. Il revient à l'Utilisateur d'alerter la SAS GÉOFONCIER sans délai de toute utilisation anormale ou frauduleuse des éléments techniques de connexion à votre disposition.

La SAS GÉOFONCIER peut être contactée à l'adresse suivante : 79 Cours Charlemagne, 69002 LYON, afin que cette dernière puisse prendre toute mesure nécessaire, et notamment le blocage de l'accès à son compte personnel jusqu'à délivrance de nouveaux moyens d'identification.

L'Utilisateur supportera seul les conséquences qui pourraient résulter de l'utilisation de ses mot de passe et identifiant par des tiers non autorisés qui en auraient connaissance.

Chaque Utilisateur s'engage à fournir des informations correctes, sincères et véritables le concernant durant toute la durée d'utilisation du Portail et des services de la SAS GÉOFONCIER et devra informer cette dernière de tout changement des données de façon volontaire et dans les plus brefs délais.

L'Utilisateur s'engage notamment à utiliser le Portail dans le respect des lois, réglementations et droits des tiers, notamment des droits de propriété intellectuelle et du droit à l'image, de façon loyale, et en conformité avec son objet tel que défini en préambule des présentes Conditions Générales.

En outre, il est formellement interdit sur le Portail :

- de porter atteinte de quelque façon que ce soit aux droits de propriété intellectuelle de tiers (notamment textes, photographies), aux Données Personnelles ou au droit à l'image des personnes (publication de la photographie d'une personne sans autorisation, pour lesquels l'Utilisateur ne dispose pas des autorisations nécessaires des auteurs et/ou ayants droit) ;

- de divulguer des informations confidentielles disponibles sur le Portail à des tiers ;
- de porter atteinte ou tenter de porter atteinte à l'intégrité, au fonctionnement ou à la sécurité du système du Portail ;
- de tenir des propos à caractère raciste, xénophobe, antisémite, homophobe, négationniste, pornographique, pédophile, pédopornographique, injurieux, diffamatoires, ou portant atteinte à la vie privée ou à la dignité humaine ;
- de tenir des propos incitant à la violence, au suicide, au terrorisme, à l'utilisation, la fabrication ou la distribution de substances illicites ou incitant aux crimes ou aux délits ou qui en font l'apologie ;
- de publier intentionnellement du contenu faux, erroné ou trompeur ;
- de publier des contenus faisant la promotion de services à but lucratif.

Cette liste est non limitative.

En cas de manquement par un Utilisateur à l'une ou l'autre des règles précitées, la SAS GÉOFONCIER se réserve le droit de bloquer l'accès au Portail de façon temporaire ou définitive, sans aucune contrepartie.

ARTICLE 9 – DONNÉES ET INFORMATIONS ACCESSIBLES

L'ensemble des données auxquelles la SAS GÉOFONCIER donne accès dans le cadre de ses services sont des données tierces issues d'OPEN DATA (publique et privé), de conventions, de partenariats, de sources administratives, etc.

Un catalogue des données est disponible sur le Portail et répertorie l'ensemble des données utilisées, les couches, les métadonnées de couches, les sites et les portails.

La SAS GÉOFONCIER ne fournit aucune garantie sur leur exactitude ou leur adéquation aux besoins spécifiques des Utilisateurs du Portail.

Les contenus du Portail n'engagent en aucun cas la responsabilité de la SAS GÉOFONCIER en cas de dommage direct ou indirect découlant de leur non-conformité à la réalité du terrain.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITÉ

La SAS GÉOFONCIER ne peut pas être tenue responsable si l'Utilisateur ne respecte pas les conditions d'utilisation du Portail ni les conseils donnés par la SAS GÉOFONCIER.

La SAS GÉOFONCIER ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des préjudices indirects subis par l'Utilisateur qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion de l'exécution du Portail et des services proposés par la SAS GÉOFONCIER et décrits au sein des Conditions Générales. Par dommages indirects, on entend notamment, sans que cette liste soit limitative, les pertes de gains ou



de profits, perte de données, perte de chance, dommages commerciaux et/ou financiers, les conséquences de plaintes ou réclamations de tiers contre l'Utilisateur.

La SAS GÉOFONCIER s'engage à réaliser ses obligations telles qu'elles découlent des Conditions Générales avec tout le soin requis à ce titre, conformément aux règles de l'art et aux bonnes pratiques d'ingénierie dans le cadre d'une obligation de moyens. Au regard des Conditions Générales d'Utilisation, l'Utilisateur confirme avoir conscience des contraintes occasionnelles liées à l'utilisation d'Internet. En conséquence, la SAS GÉOFONCIER ne peut être tenue responsable :

- de tout manquement aux obligations prévues au sein des Conditions Générales par l'Utilisateur ;
- des difficultés, ralentissements, voire l'interruption de l'accès de l'Utilisateur au Portail pour des raisons liées à son fournisseur d'accès à Internet et/ou à son installation matérielle personnelle ;
- de toute malveillance ou fraude d'un tiers via Internet visant l'Utilisateur, son matériel ou les données du Portail ;
- du contenu des plateformes référencées sur le Portail ;
- de tous dysfonctionnements ou détériorations du matériel informatique ou téléphonique de l'Utilisateur en cas d'intrusion ou contamination par un virus informatique ;
- des dommages résultant de l'utilisation du Portail, de l'attitude, de la conduite ou du comportement d'un autre Utilisateur ou d'un collaborateur d'un Utilisateur ;
- des dommages résultant d'une faute, d'une négligence ou d'un usage anormal du Portail par l'Utilisateur ;
- des faits dus à un cas de force majeure tel que défini au sein de l'article 16 des présentes Conditions Générales, un cas fortuit ou du fait d'un tiers ou de la victime du dommage ;
- des données consultables qui restent sous l'entière responsabilité des auteurs ;
- de l'exactitude ou à l'exhaustivité des données tierces ;
- du contenu ou de l'exactitude des liens hypertextes proposés sur le Portail.

La SAS GÉOFONCIER s'efforce de proposer le meilleur service aux Utilisateurs et de rendre le Portail compatible avec un maximum de systèmes d'exploitation et de périphériques fixes ou mobiles. Toutefois, l'Utilisateur ne saurait tenir la SAS GÉOFONCIER responsable en cas d'incompatibilité entre le Portail et son ou ses périphérique(s) fixe(s) ou mobile(s).

Par ailleurs, afin de garantir le meilleur service possible, la SAS GÉOFONCIER se réserve le droit d'interrompre l'accès au Portail

ponctuellement pour des raisons de maintenance du Portail. Chaque interruption planifiée sera annoncée à minima sur le Portail 24 heures avant qu'elle n'intervienne. L'Utilisateur reconnaît et accepte toutefois qu'en cas d'interruption non planifiée causée par un élément étranger à la volonté de la SAS GÉOFONCIER, l'Utilisateur en sera averti dès que possible.

L'Utilisateur reconnaît et accepte que la SAS GÉOFONCIER ne soit pas responsable des interruptions, et des conséquences qui peuvent en découler pour l'Utilisateur ou tout tiers.

En cas de violation par l'Utilisateur des réglementations et des lois en vigueur, la SAS GÉOFONCIER pourra, conformément à l'article 15 des présentes Conditions Générales, suspendre ou supprimer l'accès au Portail et aux services associés tels que décrits au sein des présentes Conditions Générales.

ARTICLE 11 – TRAITEMENT DES DONNÉES A CARACTERE PERSONNEL

La SAS GÉOFONCIER, en sa qualité de responsable de traitement, ainsi que l'Utilisateur s'engagent à respecter la réglementation applicable au traitement de données à caractère personnel et notamment le Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) et la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les délibérations et les recommandations de la Commission Nationale Informatique et Libertés.

Le terme de données personnelles désigne toute information se rapportant à une personne physique directement ou indirectement identifiée ou identifiable, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale (ci-après la ou les « **Donnée(s) Personnelle(s)** »).

Le traitement des Données Personnelles désigne toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés, et appliquées à des Données ou des ensembles de Données Personnelles, tels que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.

La SAS GÉOFONCIER protège la vie privée en assurant la protection, la confidentialité, la non-altération, la disponibilité et la sécurité des Données Personnelles des Utilisateurs. Les Données Personnelles sont recueillies lors de la création du compte pour lequel les données suivantes sont collectées : Nom, prénom, adresse électronique de l'Utilisateur ainsi que son activité professionnelle.



Ces Données Personnelles sont collectées aux fins d'authentification pour la gestion des sessions Utilisateurs ainsi qu'à la connexion sur le Portail (<https://auth.geofoncier.fr/accounts/login/>) et en exécution des présentes Conditions Générales.

La SAS GÉOFONCIER est susceptible de traiter les Données Personnelles suivantes sur la base du consentement (art. 6.1.a) RGPD) pour les besoins de son activité ou l'exécution des services auprès de l'Utilisateur (art. 6.1.b)), le respect d'une obligation légale ou réglementaire (art. 6.1.c)) et l'intérêt légitime (art. 6.1.f)). Plus particulièrement la SAS GÉOFONCIER est susceptible d'utiliser les Données personnelles pour les usages suivants :

- Concernant la navigation et l'utilisation du Portail :
 - Données de navigation ;
 - Adresse IP ;
- Afin de contacter les Utilisateurs, spontanément ou à la suite d'une sollicitation de leur part (notamment via formulaire de contact présent sur le Portail) :
 - Nom et prénom ;
 - Adresse email ;
 - Les informations que l'Utilisateur est amené à communiquer à la SAS GÉOFONCIER dans le cadre d'une demande de renseignement ou sollicitation de tout autre type ;
- Chaque formulaire présent sur le Portail limite la collecte des Données Personnelles au strict nécessaire et indique le caractère facultatif ou obligatoire des champs à compléter par le biais d'un astérisque ;
- Si l'Utilisateur ne souhaite pas fournir de tels renseignements, l'Utilisateur ne pourra éventuellement pas accéder à certains services ou fonctionnalités du Portail.
-

Dans le cadre d'une politique stricte de gestion des accès et de la confidentialité, seuls les destinataires dûment habilités par la SAS GÉOFONCIER peuvent accéder aux informations que les Utilisateurs ont pu lui communiquer.

La SAS GÉOFONCIER peut être tenue de communiquer les Données Personnelles en cas de demandes légitimes d'autorités publiques, notamment pour répondre à des exigences en matière de sécurité nationale, de lutte contre la fraude ou d'application de la loi.

Dans tous les autres cas, l'Utilisateur sera averti des traitements que la SAS GÉOFONCIER envisage de faire. La SAS GÉOFONCIER veille à ce que seules des personnes habilitées au sein de son entreprise puissent accéder aux Données Personnelles lorsque cet accès est nécessaire. Ainsi, les Données Personnelles collectées pourront être traitées au sein du service informatique de la SAS GÉOFONCIER.

Des prestataires de services (gestionnaires de bases de données, hébergement infographiste, organisme de signature électronique, etc.) agissant pour le compte de la SAS GÉOFONCIER (ci-après le ou

les « **Sous-traitant(s)** ») peuvent également être destinataires des Données Personnelles strictement nécessaires à la gestion des sessions Utilisateurs. Les opérations avec un Sous-traitant destinataire des données font l'objet d'un contrat afin d'assurer la protection des données et du respect des droits de l'Utilisateur. Les données sont stockées dans le respect de la législation française et de la réglementation européenne.

Toutes les Données Personnelles étant confidentielles, leur accès est limité aux collaborateurs de la SAS GÉOFONCIER et à ses Sous-traitants qui en ont besoin dans le cadre de l'exécution de leurs missions. Toutes les personnes ayant accès aux données sont liées par un devoir de confidentialité et s'exposent à des mesures disciplinaires et/ou autres sanctions si elles ne respectent pas ces obligations.

Les Données Personnelles collectées peuvent également être transmises aux Sous-traitants de la SAS GÉOFONCIER dans les limites prévues par les dispositions en vigueur et conformément aux présentes Conditions Générales.

Dans tous les cas, les Sous-traitants traitent les Données Personnelles des Utilisateurs exclusivement pour le compte de la SAS GÉOFONCIER selon ses instructions documentées.

Dans le cadre de leurs relations contractuelles avec La SAS GÉOFONCIER, ces Sous-traitants s'engagent à respecter la réglementation applicable.

La SAS GÉOFONCIER ne conserve les Données Personnelles que le temps nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées. Les durées de conservation des données respectent les recommandations de la CNIL ou les obligations légales. Au terme de ces durées, la SAS GÉOFONCIER peut procéder à l'archivage des données, notamment à des fins comptables, fiscales, ainsi que pour la prévention et la gestion de litiges, pour les durées légales autorisées.

Les Données Personnelles collectées ne sont pas susceptibles d'être transmises ou traitées hors de l'Union européenne.

Néanmoins, si la SAS GÉOFONCIER transfère des Données Personnelles hors du territoire de l'Union européenne, la SAS GÉOFONCIER garantit que ces transferts sont exécutés vers des Etats qui font l'objet d'une décision d'adéquation par la Commission européenne, justifiant d'un niveau de protection adéquat, au sens de l'article 45 du RGPD.

A défaut de décision d'adéquation, la SAS GÉOFONCIER peut transférer des Données Personnelles hors de l'Union européenne à des Sous-traitants, dans les conditions prévues par la Réglementation applicable, notamment par la conclusion de clauses-types de sous-traitance approuvées par la Commission européenne.



GÉOFONCIER

A l'occasion de la consultation du Portail, la SAS GÉOFONCIER peut être amenée, si l'Utilisateur l'accepte, à déposer sur l'ordinateur de l'Utilisateur, grâce au logiciel de navigation, des cookies. Les cookies sont des fichiers textes susceptibles d'être enregistrés sur le disque dur du terminal de l'Utilisateur. Ils permettent d'identifier l'ordinateur de l'Utilisateur lors des prochaines consultations et à conserver les préférences de l'Utilisateur ainsi que son panier le cas échéant.

Certains cookies sont indispensables à la navigation sur le Portail, leur suppression peut entraîner des difficultés. Seul l'émetteur d'un cookie est susceptible de lire ou de modifier les informations contenues dans ce cookie. Grâce aux paramétrages du logiciel de navigation, l'Utilisateur peut, à tout moment, simplement et gratuitement, choisir d'accepter ou non l'enregistrement de cookies sur l'ordinateur. L'Utilisateur peut configurer le logiciel de navigation selon sa volonté, de manière à ce que des cookies soient acceptés et enregistrés dans l'ordinateur ou, au contraire, afin qu'ils soient refusés.

La durée de conservation de ces informations ne pourra excéder 13 mois, conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'objectif de permettre à l'Utilisateur de contrôler les usages des Données Personnelles, il bénéficie des droits suivants :

- droit de s'opposer aux traitements des Données Personnelles ;
- droit d'accéder aux Données Personnelles que la SAS GÉOFONCIER traite ;
- droit de rectifier les Données Personnelles ;
- droit à l'effacement des Données Personnelles ;
- droit à la portabilité des Données Personnelles ;
- droit à la limitation du traitement des Données Personnelles ;
- droit de définir des directives relatives à la conservation, l'effacement et la communication des Données Personnelles après la mort.

L'Utilisateur peut exercer les droits :

- Par mail, accompagné d'une copie de tout document d'identité : dpo@geofoncier.fr
- Par courrier accompagné d'une copie de tout document d'identité en s'adressant à : GÉOFONCIER – RGPD – 79 cours Charlemagne, 69002, LYON.

Si l'Utilisateur souhaite des précisions sur le contenu des droits ou considère que ses droits ont été enfreints, il doit contacter la SAS GÉOFONCIER aux adresses susmentionnées. L'Utilisateur a également la possibilité de déposer une plainte auprès de l'autorité compétente, la Commission nationale de l'informatique et des libertés. La SAS GÉOFONCIER fournit les éléments de réponses aux demandes dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans un délai d'un mois à compter de la réception des demandes. Respecter

le droit à la protection, à la sécurité et à la confidentialité des données de l'Utilisateur, est la priorité de la SAS GÉOFONCIER.

La SAS GÉOFONCIER met en place des mesures de sécurité organisationnelles et techniques adaptées au degré de sensibilité des Données Personnelles pour les protéger contre toute intrusion malveillante, toute perte, altération, destruction ou divulgation à des tiers non autorisés et assurer le rétablissement de la disponibilité des Données Personnelles et leur accès dans les délais appropriés en cas d'incident physique ou technique. Lors de l'élaboration, de la conception, de la sélection et de l'utilisation des services qui reposent sur le traitement de Données Personnelles, la SAS GÉOFONCIER prend en compte le droit à la protection des Données Personnelles dès leur conception.

Dans ce souci permanent de sécurité et de protection, la SAS GÉOFONCIER encourage l'Utilisateur à faire preuve de prudence pour empêcher tout accès non autorisé à ses Données Personnelles et à protéger ses terminaux (ordinateur, smartphone, tablette) contre tout accès non souhaité, voire malveillant, par un mot de passe robuste, qu'il est recommandé de changer régulièrement.

Le responsable du traitement de la SAS GÉOFONCIER est disponible pour répondre aux questions de l'Utilisateur à l'adresse suivante : dpo@geofoncier.fr.

ARTICLE 12 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des documents techniques mis à la disposition de l'Utilisateur à l'occasion de l'utilisation du Portail, et les éléments qui la composent, notamment les illustrations, le contenu éditorial, les divers éléments de la charte graphique ainsi que les données cartographiques présents sur le Portail sont protégés par les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle et restent la propriété exclusive de l'OGE, de la SAS GÉOFONCIER ou de chacun des contributeurs en cas de données tierces. Ils ne peuvent être communiqués à des tiers, sans autorisation écrite.

L'Utilisateur s'engage à ne faire aucun usage de ces données et documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle. Nul n'est autorisé à reproduire, représenter, imiter, modifier, adapter, exploiter, diffuser ou utiliser à quelque titre que ce soit, sur quelque support que ce soit, même partiellement, ces éléments du Portail sauf autorisation expresse et préalable de l'OGE et de la SAS GÉOFONCIER ou de chacun des contributeurs en cas de données tierces. Toute infraction à cette interdiction constituerait une contrefaçon au sens des articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Il est strictement interdit d'apposer ou de diriger vers le Portail tout lien, quel qu'en soit la technique et la visualisation à l'écran et en particulier lorsque ce pointage engendre une confusion entre le Portail de la SAS GÉOFONCIER et le portail d'un tiers.



Les données et documents versés dans la Base de données GÉOFONCIER via le Portail restent sous la responsabilité de leurs auteurs. L'Utilisateur s'engage à ne pas modifier ou altérer les données ou documents obtenus et ne pas les exploiter commercialement sans accord préalable de la SAS GÉOFONCIER. L'Utilisateur dispose uniquement d'un droit d'accès et d'usage dans les limites prévues dans les présentes Conditions Générales.

ARTICLE 13 – CONFIDENTIALITÉ

L'ensemble des données et informations, de quelque nature qu'elle soit, et disponibles sur le Portail sont confidentielles (ci-après désignées la ou les « **Information(s) Confidentielle(s)** »).

Par exception, ne constitue pas une Information Confidentielle au sens des présentes Conditions Générales :

- l'information dont l'Utilisateur peut établir qu'il en avait connaissance de manière licite avant qu'elle ne lui ait été transmise par l'autre Partie ;
- l'information faisant partie du domaine public autrement qu'en raison d'une divulgation, directe ou indirecte, par l'Utilisateur ;
- l'information divulguée sur une base publique par un tiers la détenant légitimement et disposant du droit de la divulguer.

L'Utilisateur s'engage :

- à préserver la confidentialité des Informations Confidentielles communiquées lors de l'utilisation du Portail ;
- à n'utiliser les Informations Confidentielles qui lui auraient été communiquées que dans le cadre de l'exercice de sa profession réglementée ;
- à ne réaliser aucune copie, extrait, reproduction, enregistrement ou élément relatif aux Informations Confidentielles qui lui auront été transmises, à l'exception d'une copie de sauvegarde informatique (*backup*), étant précisé que les données doivent être conservées en conformité avec les procédures de sécurité adéquates ;
- à ne communiquer les Informations Confidentielles présentes sur le Portail qu'à ses collaborateurs ayant besoin d'en connaître ;
- à prendre toutes les dispositions qui s'imposent pour que son personnel, collaborateurs et/ou ses représentants légaux respectent les termes du présent Article ;
- à se porter fort du respect des termes du présent Article par ses éventuels sous-traitants ;
- à tout mettre en œuvre afin de tenter de manière raisonnable et légale d'empêcher une divulgation dans le cas où l'Utilisateur serait amenée à devoir divulguer une Information Confidentielle en vertu d'une requête émanant d'une autorité administrative ou de marché, d'une décision de justice d'un tribunal compétent, d'une procédure d'instruction dans le cadre de poursuites judiciaires, ou de toute loi ou règlement ayant force de loi,

et à en informer sans délai la SAS GÉOFONCIER, l'information divulguée demeurant une Information Confidentielle à la seule exception de la divulgation dont elle aura dû faire l'objet.

III. STIPULATIONS COMMUNES

ARTICLE 14 – LES OBLIGATIONS GÉNÉRALES DE L'UTILISATEUR

L'Utilisateur est tenu de respecter l'ensemble des règles et dispositions légales applicables aux membres de l'OGE.

Plus particulièrement, l'Utilisateur s'engage à se conformer aux règles édictées par l'OGE, et notamment le Règlement Intérieur de l'OGE, et à l'ensemble des dispositions du décret du 31 mai 1996 portant règlement de la profession et code des devoirs professionnels, modifié par le décret n° 2014-38 du 16 janvier 2014.

L'Utilisateur est tenu d'utiliser les Services Obligatoires et les Services Intégrés tels que décrits par les Articles 2 et 3 des présentes Conditions Générales de manière conforme aux usages de la profession.

L'Utilisateur est tenu d'utiliser les Services Commerciaux Optionnels décrits par l'Article 4 des présentes Conditions Générales de manière conforme aux usages.

Ainsi, l'Utilisateur reconnaît qu'est prohibé tout usage non autorisé ou frauduleux des données provenant du Portail et contraires aux règles de l'art.

ARTICLE 15 – DURÉE ET RÉSILIATION

Les présentes Conditions Générales s'appliquent à l'Utilisateur à partir de la date de la création de son compte par la SAS GÉOFONCIER et pendant toute la durée d'utilisation du Portail.

En cas de manquement par un Utilisateur à une stipulation des Conditions Générales, la SAS GÉOFONCIER se réserve le droit de bloquer l'accès au Portail de façon temporaire ou définitive, sans aucune contrepartie.

Dans cette hypothèse, la SAS GÉOFONCIER notifiera par lettre recommandée avec accusé de réception cette suspension à l'Utilisateur par courrier électronique, et le mettra en demeure de faire cesser cette violation. A l'issue d'un délai de dix (10) jours à compter de la réception de cette mise en demeure restée sans effet, la SAS GÉOFONCIER pourra résilier de plein droit le compte Utilisateur, sans formalité additionnelle et sous réserve des dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre en réparation du préjudice résultant pour elle de cette situation.

ARTICLE 16 – FORCE MAJEURE

Aucune partie ne pourra être considérée défaillante dans l'exécution de ses obligations et voir sa responsabilité engagée si cette obligation



est affectée, temporairement ou définitivement, par un événement ou une cause de force majeure tel que définie ci-après.

À ce titre, la force majeure s'entend au sens de l'article 1218 du Code civil comme un événement qui, échappant au contrôle du débiteur, ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion des présentes Conditions Générales et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur (ci-après « **Force Majeure** »), tels que notamment, à titre indicatif et non limitatif : catastrophes naturelles, restrictions gouvernementales, troubles sociaux et émeutes, guerres, malveillance, sinistres dans les locaux du prestataire, les interruptions de service EDF supérieures à deux (2) jours, défaillance du matériel informatique, absence longue durée (accident ou maladie).

Aucune indemnité ne sera due par la SAS GÉOFONCIER à l'Utilisateur en raison d'une inexécution due à un cas de Force Majeure. Si la SAS GÉOFONCIER n'est pas en mesure d'exécuter ses engagements au titre des présentes Conditions Générales en raison d'un cas de Force Majeure, elle en informera l'Utilisateur, dès qu'elle aura connaissance de l'acte ou du fait qui constitue la Force Majeure. La SAS GÉOFONCIER prendra toutes les mesures raisonnables pour en minimiser les conséquences.

ARTICLE 17 – DIVISIBILITÉ

Si l'une quelconque des clauses des présentes Conditions Générales étaient jugée illicite, nulle ou inapplicable en tout ou partie, par toute juridiction compétente, par le fait d'un changement de la législation ou de la réglementation, la validité des clauses restantes des présentes Conditions Générales n'en sera pas affectée. La SAS GÉOFONCIER s'efforcera de remplacer la clause contestée par une nouvelle clause correspondant à l'esprit et l'objet des présentes Conditions Générales.

ARTICLE 18 - LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit français, quel que soit le pays de connexion au Portail. La SAS GÉOFONCIER est seule habilitée à traiter les réclamations ou litiges relatifs à l'utilisation du Portail et aux documents téléchargés.

En cas de traduction des présentes Conditions Générales, la version française prédomine.

En cas de litige, l'Utilisateur et la SAS GÉOFONCIER conviennent de tenter de bonne foi de trouver une solution à l'amiable avant toute action en justice. Tout litige afférent aux présentes Conditions Générales relève de la compétence exclusive des Tribunaux de LYON, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, sous réserve de toute autre disposition impérative contraire. Cette attribution de compétence s'applique également en matière de référé.